

Règlement interne

Pôle mécanique de Saint Pourcain sur Sioule 03500 Paray sous Briailles

Motos de moins de 25CV

1/ Accès à l'enceinte du circuit :

- L'accès dans l'enceinte du circuit doit se faire à faible vitesse.
- Les places de parking n'étant pas délimitées, prière de stationner le véhicule correctement en respectant les allées de circulation.

2/ Occupation des stands :

- Il est obligatoire d'apposer un tapis de sol sous sa moto et de posséder un extincteur dans le stand (trois motos maximum par stand).
- Vous devez être muni d'un bac de rétention en cas de fuite ou de démontage de tout circuit contenant un liquide.
- Veillez à respecter l'état des lieux, chaque stand devra être propre lors de votre départ (des poubelles sont à votre disposition).
- Il est interdit de fumer dans les stands.

3/ Accès au circuit :

- Afin de pouvoir accéder aux stands et à la piste, les pilotes doivent posséder une licence FFM en cours de validité et s'acquitter du droit d'adhésion à l'association. Ils doivent pouvoir présenter ces documents à tout moment. - L'accès au circuit est formellement interdit au public et aux accompagnateurs non munis d'une licence. La zone spectateur se limite au paddock, au parking visiteurs et aux gradins.

4/ Tenues :

- Le matériel utilisé doit être homologué et conforme à la réglementation FFM en vigueur.
- Le pilote doit porter les équipements homologués en bon état : casque intégral NF ECE 22 05 (ou casque cross + lunettes pour PIT et SUPERMOT), gants en cuir, combinaisons en cuir (1 ou 2 pièces avec fermeture éclair), bottes en cuir et dorsale NF EN 1621-2.

5/ Roulage :

- Si un pilote se rend seul sur le circuit il ne sera autorisé à rouler que si une autre personne est présente afin de pouvoir lui porter secours en cas de besoin.
- Il est obligatoire de respecter les horaires de roulage : lundi et vendredi de 17h00 à 19h00 et les mercredis de 16h30 à 19h00 selon le planning prévisionnel. Les temps de roulage seront définis à chaque session dans le cas où il y aurait des pilotes débutants et perfectionnés.
- Chaque moto devra répondre aux normes du championnat en vigueur.
- Les pilotes mineurs restent sous la responsabilité des parents ou d'un représentant légal.

**L'utilisation d'une moto d'une puissance supérieure à 25 CV est FORMELLEMENT INTERDITE.
Tout manquement au règlement peut être soumis à sanctions et interdiction de rouler sur le circuit.**

Je soussigné (e) :.....

Certifie :

- Que j'ai pris connaissance du règlement ci-dessus, que je l'accepte, et que je m'engage à l'appliquer.
- Que je suis en règle à ce jour avec chacun des points de ce règlement et notamment que ma moto a une puissance inférieure à 25 CV.
- Que je décharge Motos Compétition en Saint Pourcinois de toute responsabilité en cas d'infraction à ce règlement.

Fait en 2 exemplaires, à :....., le.....

Signature :